Objet : dossier 10010911/MLI.sde Beaumont, le 07/06/2023

L’Administration communale fait savoir que dans le cadre de la demande de permis unique introduit par B.P.M. SPRL concernant l’autorisation de trier les terres de découvertures bordant l’ancienne carrière afin d’en extraire la fraction valorisable et sise route de Solre-Saint-Géry à 6500 Barbençon, le projet ne doit pas être soumis à évaluation complète des incidences et une étude d’incidences sur l’environnement n’est pas nécessaire.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès du Service Environnement Grand’ Place, 11 à Beaumont (Delphine Duchateau – [delphine.duchateau@beaumont.be](mailto:delphine.duchateau@beaumont.be) – 071/654.290).